Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D28DPACT_NO26-DE

Direction Sport Jeunesse Vie Associative et Participative - MCLG

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

28- FONDS D'ACTION CULTURELLE 2026 - ASSOCIATION CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES - ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Rapporteuse : Mme GARNIER

Le Fonds d'Action Culturelle (FAC) permet d'apporter une aide financière sous condition de critères aux associations culturelles fougeraises pour les encourager à organiser des manifestations et contribuer ainsi à l'animation de la Ville.

I / Les critères du FAC :

Pour solliciter le FAC, il est nécessaire de remplir les conditions suivantes :

- Etre une association culturelle fougeraise **qui propose des activités culturelles régulières * à Fougères accessibles au plus grand nombre** (*exemple : cours ou ateliers hebdomadaires, bimensuels…) ;
- Proposer **à Fougères** une animation **ponctuelle et nouvelle** auprès **du grand public**.

II / Les deux volets du FAC :

1) Une base subvention fixée à 20% du montant des dépenses prévisionnelles ou un forfait minimal de 100 €. Le montant prévisionnel des dépenses prévisionnelles ne peut pas être inférieur à 200 €.

2) Une garantie financière sous condition de critères :

Une garantie financière peut s'ajouter à la base si le projet prévoit des recettes de billetterie et met en œuvre un ou deux critère(s) ci-dessous :

- Critère 1 : CRITERE CREATION si l'association se fait accompagner d'un ou de plusieurs professionnels pour la création/conception du projet = 15% du montant des dépenses prévisionnelles ;

- Critère 2 : CRITERE MEDIATION si l'association fait participer au moins un partenaire fougerais (autres associations, entreprises, services publics, établissements scolaires…) afin de mobiliser un plus large public = 15% du montant des dépenses prévisionnelles.

La garantie financière est versée si besoin sur présentation d'un bilan financier accompagné des justificatifs de dépenses.

Le montant maximum de l'aide financière du FAC (base de subvention + garantie financière) est fixé à 1 800 € par an par association avec possibilité de fractionner la somme sur deux projets.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse de la demande de l'association « CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES » :

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:33:26

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D28DPACT_NO26-DE

Association	Animation	Dépenses prévision. (hors bénévolat valorisé)	Base subvention 20% dépenses prévisio.	Garantie financière Critère création (15% dép. prévision.)	Garantie financière Critère médiation (15% dép. prévision.)
CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES	**Salon de la Photographie (2ème édition)** **Lieu** : Les Urbanistes **Dates** : 10 et 11 octobre 2026	2 455€	491€	368€ Conférences avec des photographes auteurs	Non sollicité

Avec l'avis favorable du Conseil des Associations Culturelles et l'avis favorable unanime de la commission « Culture, Patrimoine, Economie touristique » réunie le 13 octobre 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à l'association « CLUB PHOTO TOUS PHOTOGRAPHES », les aides financières suivantes :

- une subvention de base d'un montant de **491€** ;

- une garantie financière de **368 €** versée si besoin au regard du bilan financier, et fourniture des justificatifs de dépenses (factures).

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026 - Chapitre 65 - Ligne de crédits 26469

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:33:27+01:00